

Annexe

*Conformément à l'article 12 de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié,
le dossier d'agrément est constitué des pièces suivantes :*

1	Raison sociale	SARL INSTITUT DE FORMATION DU PACIFIQUE (IFP)
2	Nom du représentant légal	Eric CHATELAIN
3	Adresse du siège social ou du lieu de l'activité principale	Adresse géographique : En face de l'Aéroport de Faaa - 137 Avenue Nelson MANDELA -98702 Faaa Adresse postale : BP 60126-98702 FAAA Tel : (+689) 40 852 555
4	Attestation d'assurance "responsabilité civile"	<u>Assureur</u> : Pacific Sud Assurance (PSA) <u>Assuré</u> : SARL Institut de formation du Pacifique (IFP) <u>Contrat n°</u>: CA600000110316 <u>Garanties</u> : cf attestation du 30 janvier 2026 <u>Période de garantie</u> : du 01/03/2026 au 10/01/2027.
5	Moyens matériels et pédagogiques ou conventions de mise à disposition par un ERP	Moyens matériels et pédagogiques conformes à l'annexe XI de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.
6	Exercices pratiques sur feux réels et bac à feu écologique à gaz	IFP dispose de 2 générateurs de flamme écologique sans eau et d'une aire de feu.
7	Liste et qualifications des formateurs avec engagement de participation aux formations complété par un CV et une photocopie de pièce d'identité	M. Eric CHATELAIN, titulaire du SSIAP 3 M. David PIC, titulaire du SSIAP 3 M. Stéphane DURUT, titulaire du SSIAP3 M. Christian DIEHL, titulaire du SSIAP 2 M. Pierre-Emmanuel TORREGROSA, titulaire du SSIAP 2
8	Programmes détaillés comportant un découpage horaire pour chacun des niveaux de formation faisant apparaître le nom du formateur assurant la séquence pédagogique	Programmes détaillés fournis.
9	Numéro du registre du commerce et des sociétés et numéro de Tahiti	N° RCS 12 39 B (cf. extrait KBIS) N° TAHITI : TA17514 (cf. attestation DICP)
10	Attestation de forme juridique (SA, EURL, SARL etc.)	SARL (cf. situation ISPF)